



Refus Changement de statut

Par **sarah1986**, le **07/11/2010** à **21:55**

je suis étudiante de nationalité marocaine diplômée d'un master 2 en GRH en France . J'ai eu une proposition pour un CDI pour un poste de consultante Rh dans un cabinet de recrutement, j'ai fait mes démarches de changement de statut à la préfecture de Paris , et je viens de recevoir la réponse négative, pour la raison que mon salaire qui est de 1700euros brut par mois.

Ma carte de séjour a expiré fin Octobre.

Ma responsable est prête à revoir le salaire mais à 2000 e brut max (les cabinets en général ne proposent pas plus aux débutants). Elle veut me garder et peut aussi justifier son choix par la langue arabe que je maîtrise.

Pensez-vous que la DDTE pourrait accepter et revoir sa décision?

Avez-vous des solutions à me proposer, je suis vraiment perdue.

Merci par avance

Par **sarah1986**, le **10/11/2010** à **14:50**

J'ai fait un recours gracieux auprès de la DDTE et j'ai réussi à avoir mon changement de statut avec un salaire de 2000€ brut/mois.

Enfin c'est rapide!!!

Bon courage à tout le monde

Par **Domil**, le **10/11/2010** à **19:45**

Avec le recours, essayez de prouver, par des exemples d'annonces d'emploi (si possible du pole emploi avec référence) que pour un tel emploi, 2000 euros brut c'est le tarif pour un débutant

Par **fafou**, le **14/01/2011** à **23:01**

Bonjour sarah,

Je passe par la même situation que vous actuellement. pourriez vous m'aider en me disant ce que je dois faire et ce que vous avez fait pour vous en sortir.(mon employeur aussi est prêt à augmenter le salaire pour que ça marche) qu'est ce que vous avez fait exactement en détails je vous prie.

JE suis algérien, j'ai deux master Pros M2, un en électrotechnique et un autres en compétences complémentaire en informatique. j'ai reçu une promesse d'embauche dans une SSII (informatique) pour un salaire de 27Keuros pour un hohaie de 39 heure hebdomadaire, et 3Keuros de variable.

J'ai déposé ma demande de changement de statut le 11/11/2010, et j'ai signé un CDD dans la même boîte en attendant l'aurisation.

J'ai reçu un refus d'autorisation de travail de la part de la DDTE de paris, le 10/01/2010 avec comme raisons:

-Le salaire mensuel brut proposé à l'intéresse est de (1750(brut) euros pour 39heures de travail hebdomadaire) est inférieur aux usages habituels de la profession et sans rapport avec la tenu requérant les compétences spécifiques et les qualités professionnelles décrites dans la lettre de motivation de l'employeur.

-Considérant que l'expérience acquise précédemment dans cette entreprise ne présente pas un caractères déterminant pour statuer favorablement sur cette demande.

donc voilà a cause de tous ça j'ai eu un refus.

la situation est que:

-Il y a une erreur sur le salaire brut qu'ils ont mis. Sur ma promesse d'embauche, c'est 2250 brut/ mois pour 39heures et non 1750.

Donc pas rapport à ça, est ce que il doivent revoir leur traitement de mon dossier? à qui je doit m'adresser? est ce que je doit m'attendre à un quitte du territoire français de la part de la préfecture de paris dans 2-3 semaines?

-Sur la lettre de motivation on n'a pas mentionnée que j'ai fais un stage de 6mois dans la même boîte.

Donc est ce que je peux leur reformuler une autres lettre de motivation de ma boîte en faisant référence à ce stage.

mais j'ai peur qu'il me dise pour quoi vous ne l'avez pas mentionné au début.

Sinon comment je peux faire mon recours, quels documents je doit joindre? quels sont les possibilités dans ma situation? est ce que je peux refaire de dossier de changement de statut, dans le même département ou dans un autres?

Quelles organisme ou association peut m'aider?

toutes informations est le bien venu.

Merci par avance.

Par **donab**, le **18/01/2011** à **01:13**

Bonjour

Je suis dans la même situation que toi, marocaine, changement de statut refusé, ca fait deux mois que je traine sans travailler, je voulais savoir si tu es passé par un avocat ? comment as tu fais pour le recours a la DDTE ? merci !!!

Par **fafou**, le **18/01/2011** à **09:59**

Bonjour,

pour l'instant je suis partis les voir hier a la ddte,je leur expliquer tout ça, il mont dit que ça doit être une erreur de leur part. et qu'il vont revoir le dossier et que j'aurai une réponse dans la semaine.

Je vous tiendrai au courant de la réponse.

Par **jejesil**, le **23/03/2011** à **13:51**

Bonjour,

est ce que vous avez eu une reponse de la part de ddtefp.?

Par **mounir118**, le **14/11/2011** à **23:52**

Bonjour Fafou,

Je suis dans le meme cas que avez eu avant:

Après 3 mois de l'attente, j'ai reçu un refus d'autorisation de travail de la part de la DDTE de paris, le 5/11/2011 avec comme raisons:

-Le salaire mensuel brut proposé à l'intéresse est de (2400(brut) euros est inférieur aux usages habituels de la profession et sans rapport avec la tenu requérant les compétences spécifiques et les qualités professionnelles décrites dans la lettre de motivation de l'employeur.

Merci de me dire quelles démarches à faire pour un recours graciaux?
si possible de m'envoyer votre letter de recours.

Cdt
Mounir

Par **mounir118**, le **17/11/2011** à **16:44**

Merci pour votre réponse:

zahir.mounir@yahoo.fr

merci de me donner votre email.

Cdt
Mounir

Par **ryad87**, le **01/12/2011** à **17:34**

Bonjour,

Titulaire d'un M2 en architecture, je m suis vu proposer un djob en tant que dessinateur BTP (existe dans la liste des 14) mais j'hésite a déposer ma demande de changement de statut car étant algérien j'attends la carte militaire et j'ai peur en cas de refus d'avoir l'obligation de quitté le territoire d'ici un ou deux mois et ne pas bénéficier de ma carte (attribué automatiquement en AVRIL si je suis tjr dans le sol français)

Mes questions,

-ayant la carte de séjour étudiant 2011 2012 ont t'ils le droit de m'en privé et de m demander de quitté le territoire ?

-n'assistant plus aux cours de cette année (MASTER 2 en energetique) car je n me retrouve plus (s n'est pas mon domaine) puis je m'inscrire ailleurs apres janvier

je vous remercie d'avance

Par **Bess**, le **20/03/2012** à **22:14**

Bonjour,

Je viens de recevoir un refus de la préfecture concernant mon changement de statut.
Je suis presque dans votre cas, car ils m'ont donné comme raisons:

- Le niveau de salaire mensuel (2500 €/ 38Heures) est inferieur aux usages habituels de la profession et sans rapport avec la tenue d'un emploi réquerant les compétences spécifiques et les qualités professionnelles décrites dans la lettre de motivation de l'employeur

- Considérant à cet effet que les conditions d'emploi et de rémunération offertes au travailleur étranger doivent être identiques à celles dont bénéficient les autres salariés, conformément aux prescriptions de l'article R 5281-20 du code du travail.

Alors, je souhaiterais savoir où vous en êtes? Et qu'avez vous fait pour votre recours?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.